

L'HISTOIRE DU CLASSEMENT

Ce classement Français a pour origine un handicap qui était attribué lorsque deux joueurs de niveaux différents s'affrontaient. Le réputé plus faible partait avec un point d'avance (15-0) ou deux points (30-0) : d'où tous les classements 15 ou 30. Ce handicap pouvait exister pendant 1, 2, 3, 4, ou 5 jeux sur 6 de chaque set : d'où les classements 1/6, 3/6, 15/1 etc.

Ainsi, en affrontant un joueur A de référence (classé 0), un joueur B beaucoup moins fort, partait avec un point d'avance mais seulement un jeu par set : il était donc classé 1/6.

Et ainsi de suite. Les « - » correspondant à des handicaps négatifs imposés au joueur le plus fort.

Ce classement s'est ensuite affiné et a été complété pour aboutir au classement actuel :

Le classement actuel :

1^{ère} série : 30 meilleurs joueurs français ; 20 meilleures joueuses françaises

2^{ème} série : 12 niveaux : joueurs en promotion de 31 à 50 et de 21 à 35 pour les filles, puis -30, -15, -4/6,

-2/6, 0, 1/6, 2/6, 3/6, 4/6, 5/6 et 15

3^{ème} série : 6 niveaux : 15/1, 15/2, 15/3, 15/4, 15/5 et 30

4^{ème} série : 5 niveaux : 30/1, 30/2, 30/3, 30/4 et 30/5

Question : Un joueur A plus fort que B, classé -2/6 : Lorsqu'il affronte ce même joueur B classé 0

Quel est son handicap ?

(Réponse le mois prochain – dans « le comptage de point »)